

## Notre engagement auprès des malentendants

**La surdité est un handicap méconnu. Pourtant, on estime que 7% de la population française en souffre, à des degrés différents. Toujours soucieux de mener des actions qualitatives sur le long terme, le Groupe Taitbout apporte aux personnes relevant prioritairement de Taitbout Prévoyance, son soutien dans une opération originale.**

En France, le nombre de personnes atteintes de déficiences auditives est estimé à 7% de la population, soit environ 4 millions de personnes. Ce chiffre, qui peut sembler important, s'inscrit pourtant dans la moyenne européenne, la Grande-Bretagne recensant 14% de malentendants, et l'Allemagne 18% par exemple.

### La surdité, un handicap méconnu

C'est après la guerre de 1914-1918 que la prise en charge sociale des personnes handicapées s'est organisée, du fait du grand nombre d'invalides de guerre. À cette époque, la France est essentiellement rurale et industrielle. Pour un agriculteur, un mineur, un ouvrier, la force de travail est d'abord physique, et toute déficience motrice prive l'homme de son emploi.

C'est pourquoi on a tendance, aujourd'hui encore, à associer le handicap avec la seule déficience physique (sym-

bolisée par le fauteuil roulant), en oubliant les autres, comme la surdité. Aujourd'hui, l'économie française est industrielle et tertiaire. La déficience auditive est devenue un handicap lourd de conséquences. Dans de nombreux emplois, il est en effet indispensable de pouvoir téléphoner, participer à des réunions, recevoir des clients... Dans la vie quotidienne, la plupart des informations passent par la radio et la télévision. La vie familiale, culturelle ou sociale repose, pour l'essentiel, sur une bonne audition.

### Une difficulté mais pas une fatalité

Maladies, accidents, hérédité ou effets du vieillissement, les causes de surdité sont nombreuses. Cependant, de nombreuses méthodes et techniques permettent de compenser les effets, encore faut-il les connaître ! C'est au cours de ces étapes de soutien et d'information que le Groupe Taitbout intervient, en agissant sur trois axes : la formation de son personnel d'accueil, le soutien à des actions associatives d'intérêt général et la prochaine diffusion d'informations pratiques destinées aux adhérents de Taitbout Prévoyance. Les participants du Groupe Taitbout (retraités et actifs) qui ne sont pas affiliés à Taitbout Prévoyance ne sont pas laissés pour compte, puisqu'ils bénéficient de conseils et d'orientation.

### La formation du personnel du Groupe Taitbout

Comment accueillir une personne sourde ou malentendante ? Conscient

des difficultés que cela peut occasionner, l'ensemble du personnel d'accueil du Groupe Taitbout, spécialement formé en conséquences, sera à même de communiquer avec des personnes souffrant de déficiences auditives.

### Le Groupe Taitbout s'engage

C'est à une démarche originale que le Groupe Taitbout s'associe, en participant au financement de deux ouvrages inédits.

L'un est un traité de lecture labiale, qui est la méthode la plus employée par les personnes devenues sourdes ou malentendantes.

L'autre est une bande dessinée dont le héros est un enfant sourd.

La bande dessinée est un outil idéal pour mieux faire connaître, de façon ludique et conviviale, les difficultés provoquées par la surdité.

Vous trouverez à la page suivante tous les renseignements nécessaires pour vous procurer ces ouvrages. ■



*Des techniques peuvent compenser la surdité*

#### Les partenaires du Groupe Taitbout

• L'association de réadaptation et de défense des devenus sourds (ARDDS\*, association loi 1901 à but non lucratif) apporte son savoir-faire, sa connaissance des surdités et des aides techniques. \*ARDDS - BP 285 - 75962 Paris Cedex 20

• Le Comité national de réadaptation des handicapés est chargé de la formation du personnel. Sur Minitel, par le 3614 HANDITEL, il gère également une base de données.





## Être sourd, quel quotidien ?



**Comment savoir qu'il est l'heure de se lever alors que l'on ne peut entendre la sonnerie du réveil ?  
Comment téléphoner, suivre un programme à la télévision ?  
Voici quelques astuces bien utiles...**

L'an passé, nous vous présentions le partenariat original du Groupe Taitbout avec l'Association de réadaptation et de défense des devenus sourds (ARDDS\*), qui avait démarré par la participation financière à l'impression de deux ouvrages, une bande dessinée et un traité de lecture labiale. Aujourd'hui cet accompagnement continue, notamment par des actions de sensibilisation à ce handicap qui peut bouleverser chaque geste ou détail de la vie quotidienne.

### Se réveiller

Comment se lever le matin quand on n'entend plus guère le bruit du réveil ? Deux systèmes existent : le réveil lumineux et le vibrant. L'expérience prouve que l'on finit par... dormir la tête sous l'oreiller pour ne plus voir le flash lumineux ! Le réveil vibrant, jugé parfois un peu agressif, est d'une efficacité redoutable.

#### Principaux codes d'accès au sous-titrage télétexte

Arte	161
La Cinquième	888 ou 889
Canal+ (analogique)	888
Canal+ (numérique)	option sur le décodeur
TF1	888
France 2 et France 3	888

### Regarder la télévision

Plusieurs chaînes (TF1, France 2 et France 3) proposent un sous-titrage de certains films, journaux télévisés (celui du soir sur France 2) ou émissions à l'attention des malentendants. Il faut un poste équipé du télétexte, et choisir avec sa télécommande, la fonction "page" du sous-titrage télétexte (voir tableau).

Si le poste n'en est pas équipé, il faudra alors ajouter un décodeur externe qui se branche sur la prise Péritel du téléviseur.

A noter que les abonnés à Canal+ en numérique bénéficient d'une version multilingues (VM) pour certains films. Le sous-titrage est là une option à cocher dans le menu du décodeur Canal+.

### "Voir" les sonneries

Pour attirer votre attention sur les appels téléphoniques dont vous êtes destinataire, et sur preuve de votre surdité (carte d'invalidité ou certificat médical), n'importe quelle agence de France Télécom peut fournir gratuitement un flash lumineux pour avertir de la sonnerie du téléphone.

Pour la sonnette de la porte ou de l'interphone, mais également pour détecter les pleurs d'un enfant, des systèmes d'avertisseurs lumineux dits "à courant porteur" sont disponibles. Ils comportent un microphone

*La surdité, son handicap qui bouleverse chaque geste de la vie quotidienne*

miniature à coller sur ou à côté de la source du bruit, un émetteur de signal et des récepteurs-flashes. Émetteurs et récepteurs se branchent sur les prises sans aucune installation particulière et l'on peut disposer un flash dans chaque pièce.

### Téléphoner d'un portable

Avec un appareil auditif, en particulier grâce à sa position "T" (téléphone), un grand nombre de malentendants peuvent téléphoner. Malheureusement, le système de transmissions GSM des téléphones portables provoque une interférence avec l'appareil auditif, un grésillement qui gêne et souvent interdit l'écoute.

La solution consiste alors à porter le téléphone à la ceinture (avec un kit "piéton" ou "mains libres") et à utiliser un émetteur d'induction magnétique qui transmet le son à l'appareil auditif via la position "T". L'émetteur est un collier ou une plaquette.

Actuellement, seul Nokia propose, sur commande, un kit pour malentendants, utilisable uniquement avec les téléphones de cette marque. Pour les autres marques, l'astuce consiste à réaliser le montage soi-même avec un kit "piéton" en remplaçant l'écouteur par une plaquette d'induction. ■

\* ARDDS - BP 285 - 75962 Paris Cedex 20

Ces aides techniques sont disponibles aux coordonnées suivantes, communiquées indépendamment de toute publicité.

- **décodeurs de télétexte :**
  - BALAVOINE, Le Seillot - 76280 Vergelot - Tél. 02 35 29 59 44 Fax 02 35 29 89 87
  - VISIOTEC, 7 bis, rue d'Auvergne 91120 Palaiseau - Tél. 01 69 31 20 86 Fax 01 60 14 31 07
- **tous types d'aide :**
  - PAJE, Z.A. des Quatre chemins - BP 12 83340 Flassans - Tél. 04 94 69 82 08 Fax 04 94 69 77 80
  - SURDICOM, 12, rue Anne Boivent BP 236 - 35302 Fougères - Tél. 02 99 99 32 70 - Fax 02 99 99 69 27



## L'hypersensibilité aux sons

*Notre partenariat avec l'ARDDS (Association de Réadaptation Des Devenus Sourds) et la promotion de ses actions se poursuivent, notamment par la diffusion d'informations relatives aux problèmes d'audition et au quotidien des personnes qui en sont affectées. Et si la surdité est un handicap, l'hypersensibilité aux sons l'est également. Explications.*

L'hypersonie, l'hyperacousie et la phonophobie sont des manifestations anormales de la sonie (perception de la force d'un son). Une oreille "cliniquement saine" perçoit une augmentation constante d'une source sonore comme une progression douce et proportionnée, jusqu'à un certain point où la force de ce son deviendra intolérable.

Les personnes sourdes, elles, deviennent parfois intolérantes à certains bruits sans que ceux-ci soient particulièrement forts : elles souffrent d'hypersonie. Il s'agit en fait de la réduction de l'écart existant entre le son le plus faiblement perçu et le son le plus intense toléré ; cette réduction se fait "par le bas", le son le plus faiblement détecté est alors perçu comme étant plus élevé. L'hypersonie se manifeste seulement s'il y a une perte d'audition sur une fréquence au moins et principalement en cas de surdité située sur les hautes fréquences.

Ce phénomène est d'autant plus pénible qu'il se manifeste en dehors d'une ambiance bruyante. La seule solution est alors de s'isoler temporairement du bruit en retirant son appareil auditif. Cet isolement rend le quotidien et la relation aux autres plus diffi-

ciles, allant même parfois jusqu'à générer un état dépressif.

Autre variante des troubles auditifs, l'hyperacousie correspond à une réduction de la gamme dynamique de la sonie, cette fois-ci "par le haut". Ainsi, les sons tolérables sont de moins en moins élevés, et les sons normaux de l'environnement - bruit de la pluie, aspirateur et même celui de sa propre voix - sont mal supportés, car perçus trop forts.

Si cette sensibilité aux sons peut avoir toujours existé, elle survient généralement après un traumatisme sonore (coup de fusil, concert de rock, feu d'artifice...) ou crânien, une ototoxicité (toxicité via l'oreille) médicamenteuse ou une intervention chirurgicale. Il faut alors agir dans les 24 heures en se rendant aux Urgences, faute de quoi tout espoir de guérison est fortement compromis. Autre remède possible, le port de bouchons protecteurs. Il laisse les professionnels partagés : temporaire, une isolation des bruits permettrait à l'oreille de se reposer,

Excessive, elle risquerait d'augmenter l'intolérance aux sons.

On peut également envisager le recours à la thérapie par habitude aux acouphènes\* (THA) - traitement normalement préconisé contre les acouphènes - en l'adaptant à l'hyperacousie. Cette rééducation du cerveau vis-à-vis des bruits extérieurs peut durer de 12 à 18 mois.

La phonophobie (ou sonophobie) est une peur des sons ou de la voix sans qu'aucune pathologie ne justifie ce sentiment. S'il est difficile de différencier ce trouble de l'hyperacousie, ce syndrome ne doit cependant pas être posé en premier diagnostic.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez écrire à l'ARDDS - BP 285 - PARIS Cedex 20 ■

*(article publié avec l'aimable collaboration de Martine Renard, de l'ARDDS)*

\* bourdonnements ou sifflements perçus en l'absence de tout son extérieur

